

DÉPARTEMENT
ESSONNE
CANTON
ARPAJON
COMMUNE
ÉGLY

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

N° 2024-AG-031

Liberté - Égalité - Fraternité

ARRETÉ DU MAIRE

PORTANT INTERDICTION TEMPORAIRE DE STATIONNER SUR LE PARKING DE LA MAIRIE

Le Maire d'ÉGLY,

VU la loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions, et les textes qui l'ont complétée ou modifiée,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1 à L 2213.6,

VU le Code de la Route et notamment les articles L 411-1 et R 417-10,

VU le Code de la Voirie Routière,

VU le Code Pénal et notamment l'article R 610-5

VU l'arrêté interministériel du 24 novembre 1967 modifié, relatif à la signalisation routière,

VU l'instruction interministérielle sur la signalisation routière (4^{ème} partie) approuvée par arrêté du 7 juin 1977,

CONSIDÉRANT la demande présentée par le Comité des Fêtes et d'Animation d'Egly, sis 4 Grande Rue à Egly (91520), d'organiser la Fête des Loups sur le parking de l'Espace 520 Jean-Claude Moulin, qui aura lieu les 1 et 2 juin 2024,

CONSIDÉRANT que pour permettre le bon déroulement de cette manifestation, il est nécessaire d'interdire temporairement le stationnement sur parking de l'Espace 520 Jean-Claude Moulin, à compter du mercredi 29 mai 2024 jusqu'au mardi 4 juin 2023

ARRÊTE :

ARTICLE 1° - A compter du mercredi 29 mai jusqu'au mardi 4 juin 2024, le stationnement sera interdit sur le parking de l'Espace 520 Jean-Claude Moulin.

ARTICLE 2° - Les véhicules en infraction sur la zone du démenagement seront immobilisés et mis à la fourrière. Les frais liés à l'enlèvement des véhicules seront intégralement à la charge du propriétaire.

ARTICLE 3° - Monsieur le Maire d'Égly et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Égly sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'Egly
- Madame la Président du CFAE sis 4 Grande Rue à Egly 91520

**Certifié exécutoire compte tenu
de la Publication le 22 mai 2024**

Le Maire d'Égly

Édouard MATT

Fait à Égly, le 22 mai 2024

Le Maire d'Égly

Édouard MATT